



Frais de fiscalité locale pour un bail commercial

Par **nath**, le **04/06/2009** à **22:52**

Bonjour,
titulaire d'un bail commercial sur lequel a été mise la taxe foncière à ma charge, je voulais savoir si le bailleur a raison de me demander en plus les 8% pour les frais de fiscalité locale qu'il avance sur sa taxe foncière.
(ATTENTION, je ne parle pas ici de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, **ma question concerne les 8% de frais sur la taxe foncière pour un local commercial**).
est-il en droit de me réclamer ces frais si le bail ne mentionne rien ?

merci infiniment

Par **Solaris**, le **04/06/2009** à **22:55**

Bonjour,

Dans la mesure, où vous devez régler la taxe foncière, il conviendra de régler les avances.